## meuse .fr



## Aide sociale à l'enfance spécialisée

Publié le 26 juin 2023

Le service Aide Sociale à l'Enfance spécialisée organise et garantit laccueil des personnes qui se déclarent Mineur Non Accompagné (MNA) en évaluation et des MNA qui sont confiés au service.

Il pilote les dispositifs relatifs à la filliation et à l'adoption, ainsi qu'à l'accompagnement des jeunes majeurs. Il propose des actions qui permettent d'apporter unsoutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, qui prévient la marginalisation et vise à l'insertion des jeunes et à la construction d'un projet de vie.

Les principales missions du service Aide Sociale à l'Enfance spécialisée sont les suivantes :

- > Gérer le dispositif opérationnel d'évaluation, de mise à l'abri de protection des mineurs non accompagnés
- > Mettre en place des Projets Pour l'Enfant des Mineurs Non Accompagnés, des jeunes majeurs
- > Garantir les projets de vie des pupilles de l'Etat
- > Gérer la structure d'accueil de mise à l'abri des personnes qui se déclarent MNA en évaluation
- > Assurer le pilotage des dispositifs filiation/adoption, évaluer les agréments adoption, accompagner les projets d'adoption, réaliser l'accès aux dossiers
- > Piloter le dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs



L'aide sociale à l'enfance bénéficie pour son équipe dédiée à l'ASE spécialisée d'un cofinancement par le Fonds Social Européen+ soutenant spécifiquement l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés et des Jeunes Majeurs vers l'autonomie.

